

Argumentaire de non signature de l'accord IRP

Depuis la disparition des instances en magasin, conséquence de la mise en place de la nouvelle représentation du personnel en 2019, **on ne peut que déplorer la distance qui se crée entre les salariés et leurs élus.**

L'accord CSE n'a pas été signé par la CGT car nous avons pressenti cette situation qui ne peut que profiter à la Direction.

Les RP en magasin ont pour interlocuteur **le directeur qui n'a plus aucune autonomie de gestion.** Et qui renvoie systématiquement les problèmes au niveau du CSE Régional. Ascenseur niveau 1.

En CSER, le Directeur de Région (président de l'instance) refuse de traiter les problèmes locaux sous prétexte que l'instance est régionale. Retour de l'ascenseur case départ.

Certains sujets communs à l'ensemble des magasins, ne sont pas traités en CSER, sous prétexte que le DR n'a pas possibilité de prendre des décisions à la maille de la région donc les élus doivent poser le problème en CSE Central. Ascenseur niveau 2

Lorsque les élus, qui ne s'épuisent jamais, pose la question en national, la Direction renvoie le sujet soit en Régional, soit en magasin !

Et la boucle est bouclée pour la Direction. L'ascenseur revient au niveau zéro, **pas de solution pour les revendications des salariées et ce n'est de la responsabilité de personne.**

Durant, tout le mandat, les élus ont eu en face d'eux un interlocuteur qui prétend ne pas être le bon quel que soit le niveau de l'instance. **C'est la solution de l'évitement.**

Les salariés subissent un manque cruel d'effectif, ils sont épuisés, d'autant plus que la stratégie Everyday rajoute sans cesse une couche aux mille-feuilles de la résilience ! Visio, click&collect, tablettes.....

Agilité, productivité, rentabilité, immédiateté sont le leitmotiv de la Direction.

Combattre la souffrance au travail, l'épuisement physique et mental, et le harcèlement sont le leitmotiv des élus.

Mais comme on ne s'adresse jamais à la bonne personne, **les conditions de travail des salariés, la Direction s'en moque tant que les dividendes tombent.**

La direction va jusqu'à **refuser de fournir aux élus les informations cruciales telles que, les effectifs par magasin et par département** qui nous permettraient d'évaluer la charge de travail réelle.

Ce yo yo entre les instances ne peut perdurer ! Il est nuisible aux salariés et phagocyte le travail des élus **qui n'ont plus que le tribunal pour faire respecter au minima les droits des salariés.**

Une négociation IRP vient d'avoir lieu, afin de déroger à l'accord de CSE existant **elle vient aggraver la situation et complexifie le rôle des élus.** Le périmètre des CSER ne sera plus en fonction d'un nombre de salariés mais en fonction d'un re-découpage des régions COMMERCIALES (?) Bien trouvé !

La seule carotte qui pourrait motiver une signature pour les organisations syndicales est de maintenir en Rhône Alpes, (région qui perd 5 magasins Relais), le même nombre de délégués syndicaux. Est-ce bien raisonnable ?

Peut-on pour les organisations Syndicales signataires, **ignorer à ce point le danger de perte de la proximité avec les salariés** et surtout, perdre **définitivement un interlocuteur** qui serait à même d'être à l'écoute des problématiques humaines et financières des salariés, que ce soit en magasin, en Régional ou en Central ?

Avoir les délégués syndicaux c'est bien ! Mais si l'enjeu ne se résume qu'à **sécuriser ses troupes coté Organisation Syndicale sans avoir en face l'interlocuteur qui peut répondre et agir** sur les revendications remontées par les travailleurs cela ne sert à rien.

La CGT FNAC RELAIS ne signera pas cette proposition d'accord et continuera de lutter pour obtenir un niveau de dialogue social en adéquation avec les besoins des collègues.